

LE LUNDI DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à dix- huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente PJ HELIAS à POULDREUZIC, sur convocation de Pierre PLOUZENNEC, Président.

Etaient présents: BOLZER Claude (arrivé à 18h15), BUREL Michel, BUREL Michelle, CALVEZ Jean Luc (arrivé à 19h), CANEVET Michel, CHATALIC Ronan, CONAN Solène, COUROT Christine, COZIC Noël, CROCQ Jean Luc, DANIEL Huguette, DRAOULEC Pierre, DROVAL Sylviane, HUET Elisabeth, JOLIVET Christian (arrivé à 18H40 et pouvoir en attente à Jean Luc CROCQ), KERLOCH Josiane (arrivée à 18h15), LANNOU Annie, LE BERRE Albert, LE BERRE Pierre, LE BLEIS Jean François, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves, OLIVIER Martine, PETON Gabrielle , PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RASSENEUR Emmanuelle, RONARCH Philippe, SANDRIN Philippe, YANNIC Jean-Bernard.

Etaient représenté (es) : CARADEC Jean Louis (pouvoir à Claude BOLZER), LE SCAON Véronique (pouvoir à Philippe SANDRIN), GLOANEC Pierre (pouvoir à Josiane KERLOCH), SCULLER Katell (pouvoir à Jocelyne PLOUHINEC).

Etait absent:

Secrétaire de séance : Michelle BUREL

Membres en exercice : 34

Présents/représentés : 33

Date de convocation et de transmission : 12 décembre 2017. Votants : 33 Exprimés : 33

Objet 1- 1 Finances et administration générale/Budget déchets 2018

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif OM, en fonctionnement et en investissement :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 2 141 857,22€,
- dépenses et recettes d'investissement : 209 792,55€.

Objet 1- 2 Finances et administration générale/Budget eau 2018

Sur proposition de Michel BUREL, vice-président délégué, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif eau, en fonctionnement et en investissement.

- dépenses et recettes de fonctionnement : 914 491,39 € ht,
- dépenses et recettes d'investissement : 1 156 840,50€ ht.

Objet 1- 31 Finances et administration générale/Budget assainissement collectif 2018

Sur proposition de Thierry LE GALL, vice-président délégué, le Conseil Communautaire, adopte le budget primitif Assainissement Collectif, en fonctionnement et en investissement.

- dépenses et recettes de fonctionnement : 775 859,21 € TTC,
- dépenses et recettes d'investissement : 3 496 123,58€ TTC.

Objet 1- 32 Finances et administration générale/Budget assainissement non collectif 2018

Thierry LE GALL, vice-président délégué, présente au Conseil Communautaire, le projet de budget primitif Assainissement Non Collectif, en fonctionnement.

- dépenses de fonctionnement : 23 156,57 € TTC,
- recettes de fonctionnement : 27 500 € TTC.

Objet 1- 4 Finances et administration générale/Tarifs 2018/ Redevance Déchets

Sur proposition du Président Pierre PLOUZENNEC, et suite au Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins 2 voix contre et une abstention, adopte pour 2018, les tarifs de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

Catégories	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Foyer plus de 2 personnes	200 €	203 €	209 €
Foyer de 2 personnes	170 €	172 €	177 €
Personne seule et location saisonnière	110 €	112 €	115 €
Résidence secondaire	138 €	140 €	144 €
Chambre d'hôte	28 €	28 €	29 €

Objet 1- 51 Finances et administration générale/ DM 2017/ n°3 Eau Potable

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM 2017/ n°3 Eau Potable.

Objet 1- 52 Finances et administration générale/ DM 2017/ n°4 Assainissement Collectif

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM 2017/ n°4 Assainissement Collectif.

Objet 1- 53 Finances et administration générale/ DM 2017/ n°2 Assainissement Non Collectif

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM 2017/ n°2 Assainissement Non Collectif.

Objet 1- 54 Finances et administration générale/ DM 2017/ n°2 Voirie

Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM 2017/ n°2 Voirie.

Objet 1- 55 Finances et administration générale/ DM 2017/ n°2 OM

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM 2017/ n°2 OM.

Objet 1-6 Finances et administration générale/ Valorisation financière des frais de siège.

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- valide la refacturation des frais de siège 2016, détaillés en annexe dans le rapport préparatoire, et qui se chiffrent à :

- Eau : 38 965, 97 €
- Assainissement Collectif : 40 803,42 €
- Assainissement non collectif : 8 715, 71 €
- Ordures Ménagères : 51 074, 42 €

- valide la refacturation des frais de siège 2017, détaillés en annexe dans le rapport préparatoire, et qui se chiffrent à :

- Eau : 42 887, 19 €
- Assainissement Collectif : 43 825, 96 €
- Assainissement non collectif : 10 025,91 €
- Ordures Ménagères : 56 975,96 €

- donne son accord au remboursement, en sus des frais de siège, pour ces 2 exercices, des salaires des techniciens Eau et Assainissement payés sur le budget AG, et autorise le Président à signer la convention à passer pour formaliser ce remboursement.

Objet 1-7 Finances et administration générale/ Engagement, liquidation et mandatement des dépenses nouvelles jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 (article L 1612-1 du CGCT)

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire autorise le Président, à mandater les dépenses d'investissement 2018, dans ces limites, en attente du vote du budget primitif 2018.

Objet 1-8 Finances et administration générale/ Subventions aux associations

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'exception de Pierre PLOUZENNEC et de Jean François LE BLEIS qui ne prennent pas part au vote- donne son accord aux versements des acomptes, tels que proposés, pour les associations conventionnées.

- à l'association DIHUN (au titre du fonctionnement général) sur la base de 111 794 € en 2017, à des versements d'1/3 le 15 janvier, 1/3 le 15 avril et 1/3 le 15 juillet,
- à l'association DIHUN (au titre de l'animation culturelle), sur la base de 18.500€ en 2017, à des versements d'1/3 le 15 janvier, 1/3 le 15 avril et 1/3 le 15 juillet,
- à l'ULAMIR du Goyen, sur la base d'une subvention de 92 000€ en 2016, à des versements de 40% au 15 mars, 40% au 31 mai et 20% au 31 août,
- à l'OTHPB, sur la base d'une subvention de 125.000€ en 2017, versée par acompte d'1/3 le 15 janvier, 1/3 le 15 avril et 1/3 le 15 septembre,
- à l'A OCD pour le fonctionnement sur la base de 44 290€ en 2017, à des versements de 30% avant le 15 février et 70% avant le 30 juin.

Objet 1-9 Finances et administration générale/ Avenant à la convention avec l'OTHPB

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins Jean François LE BLEIS qui ne prend pas part au vote :

- valide le principe d'une participation à 50% du coût de la création du site internet, conjoint aux 2 communautés de communes du Pays Bigouden, d'un montant pour les deux offices de 21 500 €HT, 25 800 €TTC,
- dit que la somme due sera mandatée sur présentation de la convention passée entre les deux offices et précisant le reste à charge pour l'OTHPB,
- autorise le Président à signer l'avenant à passer.

Objet 1-10 Finances et administration générale/ Avenant durée aux conventions Dihun « Ecole de Musique » et Tamm Kreiz

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- décide du renouvellement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, de la convention de Dihun « école de musique » et de la convention de fonctionnement général de Tamm Kreiz, en attente des orientations du schéma départemental de développement des enseignements artistiques (attendu courant 2018).

Objet 1-11 Finances et administration générale/ Virements entre budgets

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENEC, le conseil Communautaire valide les montants de virements entre budgets, et l'autorise à procéder à leur mandatement.

Objet 2-1 Objet/Compétences/Projet structurant intercommunautaire : le projet de cinéma à Pont-l'Abbé

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- émet un avis de principe sur :
 - le soutien au projet de cinéma porté par la Société Cinéville pour la création d'un cinéma sur la commune de Pont-l'Abbé, considérant qu'il s'agit d'un projet intercommunautaire structurant pour le territoire,
 - une participation financière à la CCPBS, d'un montant maximal de 200 000 € pour ce projet

Objet 2-2-Compétences/ Prise de compétence GEMAPI et compétences complémentaires

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, en complément à la délibération du 30 novembre 2017 :

Article 1 :

D'approuver l'ajout aux statuts :

« Au titre des compétences obligatoires :

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »

Article 2 :

D'approuver l'ajout aux statuts :

« Au titre des compétences facultatives :

Compétences liées au grand cycle de l'eau en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux :

- la maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols
- la lutte contre la pollution ;

- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. »

Objet 3-1 Personnel/Renouvellement de mise à disposition du chargé de mission habitat

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec Douarnenez Communauté, aux conditions exposées, et décide d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget 2018.

Objet 3-2 Personnel/Délibération temps de travail 2018

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, comme tous les ans en tenant compte du calendrier, formalise le calcul du temps de travail pour l'année 2018, et à l'unanimité :

- prend acte du décompte du temps de travail pour 2018 qui s'établit à :
 - 228 jours travaillés ou 1 596 heures à réaliser en 2018 (agent à temps complet 39H/semaine)
 - 226 jours travaillés ou 1 582 heures à réaliser en 2018 (agent à temps complet dont les jours de repos hebdomadaire sont variables)
 - 221 jours travaillés ou 1 547 heures à réaliser en 2018 (agent à temps complet travaillant exclusivement de nuit)
- rappelle que pour les cadres la journée est décomptée selon un forfait Jour, 39H/semaine.
- rappelle les conditions d'octroi des jours de fractionnement, conformément aux dispositions de la loi.

Objet 3-3 Personnel/Délibération recours aux contractuels pour l'année 2018

Sur proposition du Président Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DECIDE pour l'année 2018, d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier dans la limite maximale indiquée dans le tableau annexé,
- DECIDE d'autoriser le Président à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles,
- DEDICE d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emplois dans l'attente d'un recrutement statutaire,

- DIT que leur traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire indiquée dans le tableau annexé pour les contractuels recrutés pour faire à un accroissement temporaire/saisonnier d'activité (et dans la limite maximale de l'indice terminal correspondant à cette grille) ; en tenant compte du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure pour les contractuels recrutés en qualité de remplaçants ou dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
- DIT que la délibération du 21 décembre 2011 s'applique quant aux modalités de versement d'un régime indemnitaire aux agents contractuels,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Objet 3-4 Personnel/Modification du tableau des effectifs

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de la modification du tableau des effectifs en créant, au service déchets, un poste à temps complet sur cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Objet 4-1 Assainissement/Délibération rectificative/ Tarifs Assainissement collectif tranche 0- 10 000 m3

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire :

- prend acte d'une erreur administrative dans les tarifs assainissement collectifs applicables au 1^{er} janvier 2018, délibérés et votés lors du conseil communautaire du 30 novembre 2018.
- corrige comme suit le tarif correspondant à la tranche 0 – 10 000 m3, qui comportait une erreur

Détail	Tarif € HT	Anciens tarifs au 1 ^{er} janvier 2017	Tarifs proposés au 1 ^{er} janvier 2018
Consommation – 1 à 10000 m3	Part CCHPB	1,3309	1,3444
Correction : Consommation - 1 à 10000 m3	Part CCHPB	0,9921	1,0020

Objet 4-2 Assainissement / Nouvelles Conventions de mandat avec l'agence de l'eau Loire BRETAGNE

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité:

- de poursuivre les opérations groupées de réhabilitation des installations non conforme, en formalisant une nouvelle convention de mandat avec l'Agence de l'Eau,
- d'autoriser le Président à signer les nouvelles conventions,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour la réhabilitation des dispositifs éligibles et l'animation du programme, pour l'année 2018 (10^{ème} programme),

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour la réhabilitation des dispositifs éligibles et l'animation du programme, pour les années suivantes (11^{ème} programme),

Objet 4-3 Assainissement/Modification du règlement du service public d'assainissement non collectif

Sur le rapport de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de compléter le règlement en intégrant ces nouvelles dispositions et adopte le nouveau règlement du SPANC.

Objet 5-1 –Eau/ Renouveau de la convention de partenariat entre l'association « Le Patrimoine de Plogastel-Saint-Germain, la Commune de Plogastel-Saint-Germain et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, pour l'entretien et la valorisation du site de Saint Avé Huella.

Sur le rapport de Michel BUREL, Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'association « Le Patrimoine de Plogastel-Saint-Germain et la Commune de Plogastel-Saint-Germain, pour l'entretien et la valorisation du site de Saint Avé Huella,, pour une durée de 3 ans (2018,2019 et 2020).

Objet 5-2 Déclaration de projet relative à la protection des périmètres du forage de Kerlosquet sur la Commune de Landudec : intérêt général de l'opération

Sur le rapport de Michel Burel, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire se prononce, dans le délai de 6 mois, sur l'intérêt général du projet relatif à la protection des périmètres du forage de Kerlosquet sur la Commune de Landudec

Objet 6-1 Environnement/Atlas de la biodiversité intercommunal (ABI)

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, mandate le Président pour solliciter les financements possibles, préalables à l'engagement dans la démarche de réalisation d'un ABI.

Objet 6-2 Environnement/Frelons asiatiques: nouvelles procédures pour 2018

Sur le rapport de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire prend acte des nouvelles procédures pour 2018, concernant le subventionnement de la destruction des nids de frelons asiatiques, et ceci afin de limiter notre engagement financier dans cette action.

Objet 7-1 Commande Publique MAPA

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte de la liste des MAPA passés depuis le 30 novembre 2017, date du dernier Conseil Communautaire.

Objet 8-1 Questions diverses/Compte-rendu des délibérations au Bureau du 7 décembre 2017

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué et de Pierre PLOUZENNEC, Président, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du bureau en date du 7 décembre 2017.

Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 22 décembre 2017.

Le Président,

Pierre PLOUZENNEC